COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

FR

# Communiqué de presse

**Luxembourg, le 13 septembre 2016**

## Le soutien de l'Union européenne en faveur des Balkans occidentaux est desservi par des insuffisances affectant les autorités nationales dans la région, selon les auditeurs de la Cour

**Le soutien financier de l'UE aux pays des Balkans occidentaux est globalement efficace et a permis de renforcer en partie les capacités administratives dans la région, d'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, qui souligne toutefois que des insuffisances significatives affectent les autorités nationales des pays concernés.**

Les auditeurs ont réalisé un méta-audit, c'est-à-dire un tour d'horizon de la gestion, par la Commission européenne, de l'aide de préadhésion en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et en Serbie pendant la période 2007-2013. Ils se sont essentiellement fondés sur des données issues de leurs rapports spéciaux antérieurs et des évaluations de la Commission. Ils ont évalué l'ensemble du processus de programmation et examiné 52 projets nationaux ainsi que trois programmes régionaux. Ils ont en outre tenu compte des évolutions survenues pendant la période 2014-2020.

Les auditeurs ont constaté que les objectifs relatifs à la gestion de la Commission n'avaient pas toujours été spécifiques et mesurables. Les programmes et les projets étaient axés sur les besoins, mais certaines évaluations des bénéficiaires dans le secteur de l'état de droit présentaient des insuffisances majeures. L'absorption des fonds était entravée par la faiblesse des capacités administratives dans certains pays et, en cas de mise en œuvre décentralisée, par les exigences strictes liées à la gestion des fonds de l'UE.

«*La Commission devrait systématiquement appliquer des conditions strictes et en assurer le suivi*», **a déclaré M. Istvan Szabolcs Fazakas, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.** «*Les futurs paiements pourraient être réduits ou suspendus si nécessaire*.»

Malgré certaines insuffisances affectant ses rapports, la Commission a efficacement surveillé la mise en œuvre des projets, selon les auditeurs. Elle a également réalisé un suivi partiellement efficace des conclusions et des recommandations formulées à l'issue des évaluations. Malgré des faiblesses considérables au niveau des bénéficiaires, elle est parvenue à encourager la coordination des donateurs.

En ce qui concerne les capacités administratives, l'aide de l'UE a généralement produit les réalisations prévues, et le soutien à l'état de droit ainsi qu'à la réforme de l'administration publique s'est avéré partiellement durable.

***L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.***
*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.*


# ECA Press

**Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063 M: (+352) 691 55 30 63**
**Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24**
**12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg**
**E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu**

Dans le cas des projets liés à l'état de droit, la Commission n'a pas appliqué les conditions de manière cohérente, et le financement apporté dans des domaines clés tels que la liberté des médias, le ministère public ou encore la lutte contre la corruption et la criminalité organisée a été relativement limité. Le manque de volonté politique des bénéficiaires de réformer les institutions, l'insuffisance du budget et des effectifs ainsi qu'une mauvaise coordination ont également affecté la durabilité des projets.

Dans le domaine de la réforme de l'administration publique, la Commission est parvenue à convertir un grand nombre de réalisations de projets en des résultats durables. Même s'il ne s'agissait pas d'un objectif explicite de ces projets, elle aurait pu encourager les bénéficiaires à se servir de l'aide comme d'un outil d'apprentissage dans les autres secteurs de leur administration publique.

Puisque tous les pays des Balkans occidentaux aspirent à adhérer à l'Union européenne, la Commission a encouragé la coopération régionale ainsi que le renforcement des capacités administratives dans l'ensemble de la région. Cependant, durant la période auditée, le Conseil de coopération régionale n'a pas eu d'impact majeur sur le terrain. Le dialogue politique dans la région a eu une incidence limitée sur l'état de droit, d'après les auditeurs, bien qu'il ait permis de progresser sur la voie de la réforme de l'administration publique.

Le rapport contient des **recommandations** destinées à améliorer la conception et la mise en œuvre des projets dans les Balkans occidentaux, et à encourager les autorités nationales à s'engager davantage. En particulier, la Commission devrait:

- définir des objectifs spécifiques sur la base de priorités hiérarchisées et de valeurs cibles mesurables;

- appliquer la gestion indirecte de manière sélective lorsqu'elle constate que les capacités administratives sont faibles;

- appliquer des conditions pertinentes à tous les niveaux et en assurer le suivi, en prenant, si nécessaire, des mesures d'exécution telles qu'une réduction des aides futures, la suspension des paiements ou l'annulation de projets n'ayant pas encore fait l'objet de contrats;

- surveiller systématiquement les programmes et projets sensibles;

- amener les pays bénéficiaires à faire preuve d'un engagement politique accru, qui se traduise par un bilan convaincant d'enquêtes, de poursuites et de condamnations définitives réellement suivies d'effets dans les affaires concernant la corruption de haut niveau et la criminalité organisée, et demander à chacun des bénéficiaires d'améliorer son bilan;

- mieux cibler les ressources dans le domaine de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et dans celui de la liberté des médias, ainsi que recourir au dialogue politique pour encourager l'obtention de résultats dans les domaines de l'administration publique et de l'état de droit;

- soutenir la coopération régionale et veiller à ce que ses contributions financières en la matière produisent des résultats mesurables et durables sur le terrain.

**Remarques à l'intention des journalistes**

Entre 2007 et 2014, l'aide financière octroyée par l'UE aux Balkans occidentaux au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) s'est élevée à 5,1 milliards d'euros. Elle a été allouée dans le cadre de programmes nationaux et régionaux. Environ un quart des fonds des programmes nationaux ont été consacrés à l'amélioration des capacités administratives dans les secteurs clés que sont l'état de droit et la réforme de l'administration publique. Le dialogue politique a lui aussi contribué au renforcement des capacités administratives dans les six pays des Balkans occidentaux, les bénéficiaires de l'instrument sur les plans juridique et financier.

Statut des six pays des Balkans occidentaux à l'égard de l'adhésion à l'UE*:

| | Pays candidat depuis | Négociations d'adhésion |
|---|---|---|
| Albanie | 2014 | Pas de négociations |
| Bosnie-Herzégovine | Pays candidat potentiel | Pas de négociations |
| Kosovo | Pays candidat potentiel | Pas de négociations |
| Ancienne République yougoslave de Macédoine | 2005 | Pas de négociations |
| Monténégro | 2010 | 22 chapitres ouverts et deux clôturés |
| Serbie | 2012 | Deux chapitres ouverts |

*Statut au moment de l'audit (6 juin 2016). Pour connaître le statut actuel, veuillez consulter: http://ec.europa.eu/enlargement/countries/check-current-status/index_en.htm

Le rapport spécial n° 21/2016 intitulé «Méta-audit sur l'aide de préadhésion de l'UE en faveur du renforcement des capacités administratives dans les Balkans occidentaux» est disponible dans 23 langues de l'UE.